



Conseil économique et social

Provisoire

24 juillet 2009

Français

Original: anglais

Conseil économique et social

Session de fond de 2009

Débat consacré aux affaires humanitaires

Compte rendu analytique provisoire de la 28^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 20 juillet 2009 à 10 heures

Présidente : M^{me} Intelmann (Vice-Présidente) (Estonie)

Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

09-42407 (F)



*En l'absence de M^{me} Lucas (Luxembourg),
M^{me} Intelmann (Estonie), Vice-Présidente,
assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 15

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (A/64/84-E/2009/87)

La Présidente dit que les nouveaux défis mondiaux, tels que le changement climatique, la pauvreté extrême et les crises alimentaire et financière, ont donné naissance à de nouveaux besoins humanitaires dans des contextes non traditionnels. Le débat consacré aux affaires humanitaires donne aux États la possibilité de discuter, conjointement avec la communauté humanitaire internationale, de la meilleure manière de répondre aux crises traditionnelles et émergentes et de réitérer leur solide engagement de conserver la neutralité, l'impartialité et l'indépendance de l'assistance humanitaire. A cet égard, il est essentiel que le Conseil parvienne à un accord sur la résolution dont il est saisi, qui fixe les directives pour les opérations humanitaires de l'année à venir.

M. Holmes (Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence) dit que nombre des tendances adverses qui ont affecté la communauté humanitaire ces dernières années deviennent plus marquées. En particulier, la gravité croissante des catastrophes naturelles cause des pertes importantes de vies et de moyens de subsistance. Bien que l'Asie soit la plus affectée en ce qui concerne les décès dus aux catastrophes, les catastrophes naturelles affectent également d'autres parties du monde. Dans la Corne de l'Afrique, par exemple, les conséquences humanitaires du conflit sont exacerbées par la sécheresse, des crises alimentaires et la pression démographique, entravant la possibilité des peuples d'y faire face et se traduisant par des niveaux graves de malnutrition. En même temps, dans de nombreuses régions du monde, des conflits tenaces et de longue date ont fait encore plus de victimes en 2009 que les années précédentes. La protection des civils dans de tels conflits doit continuer d'être la préoccupation prioritaire de tous, principalement des gouvernements concernés.

Les efforts d'assistance humanitaire continuent d'être entravés par des difficultés d'accès et par les

attaques violentes contre le personnel humanitaire. L'accès aux populations dans le besoin n'est pas un défi à la souveraineté nationale mais une expression de la responsabilité souveraine de tous les gouvernements d'assurer le bien-être de leurs citoyens. L'accès aux populations dans le besoin peut être limité par de nombreux facteurs; il est par conséquent d'autant plus important qu'avant toute crise les pays mettent en place les arrangements administratifs et législatifs nécessaires pour empêcher que l'assistance humanitaire soit retardée ou entravée par des mesures bureaucratiques non nécessaires et injustifiées.

M. Holmes est particulièrement horrifié par le nombre croissant d'attaques, allant de l'hostilité au meurtre, contre les agents humanitaires qui souvent viennent des mêmes communautés qu'ils essaient d'aider. De telles attaques sont de plus en plus souvent motivées par l'idée que les agents humanitaires sont associés aux parties à un conflit ou aux efforts de stabilisation politique. Il est par conséquent crucial de faire clairement comprendre que la principale préoccupation du personnel humanitaire est de sauver des vies et non d'appuyer des objectifs politiques ou militaires. Il prie instamment les États Membres de condamner fermement de telles attaques qui sont inacceptables. A cet égard, des pratiques telles que des incitations contre les agents humanitaires par les médias locaux ne doivent pas être tolérées. Il est nécessaire que les États Membres et les prestataires de l'assistance humanitaire procèdent à un débat ouvert sur la manière dont les principes humanitaires fondamentaux pourraient être mieux respectés et préservés au niveau opérationnel.

Au-delà du problème de la sécurité des agents humanitaires, les organismes internationaux d'aide humanitaire font face à de nouveaux défis découlant des effets combinés de mégatendances mondiales, notamment les changements climatiques, la pauvreté chronique, la crise alimentaire, la rareté de l'eau et de l'énergie, les migrations, la croissance démographique, l'urbanisation et les pandémies. Des besoins humanitaires cycliques et à grande échelle surviennent dans des régions dans lesquelles le personnel humanitaire n'a pas une grande expérience. Ces tendances, qui ont accru la vulnérabilité de la population mondiale posent des défis aux notions traditionnelles d'assistance humanitaire et retentiront plus tard sur l'assistance humanitaire et sa coordination.

En réponse à ces défis, il faut adopter de nouvelles approches à l'atténuation des risques de catastrophe. Celles-ci comprennent : une utilisation plus efficace des nouvelles technologies de l'information et de la communication; un accent plus marqué sur les solutions durables grâce à des partenariats plus solides avec les acteurs du développement; une plus grande attention à l'action pour prévenir et atténuer les catastrophes; la mise en place d'une brigade internationale de pompiers pour les urgences; une aide au renforcement des capacités régionales et nationales; et le regroupement des ressources régionales.

Malgré l'ampleur des défis, les efforts pour renforcer les interventions de secours humanitaires continuent de donner des résultats positifs. Ils comprennent des réponses plus équitables, prévisibles et transparentes aux crises de toutes sortes; l'application d'une approche intersectorielle dans 24 des 27 pays où la situation justifie la présence du Coordonnateur des secours d'urgence; la consolidation de l'encadrement sur le terrain grâce à une formation et à un processus de sélection plus professionnel; l'intégration dans les équipes de pays chargées des opérations humanitaires d'acteurs du système des Nations Unies et de l'extérieur; et une représentation améliorée des organismes humanitaires au sein du Comité permanent interorganisations.

Une réponse efficace aux défis humanitaires croissants présuppose un effort conjoint de la part des gouvernements et des organisations humanitaires, ainsi que des ressources accrues. A cet égard, M. Holmes prie instamment les donateurs d'assurer qu'un financement diversifié, souple et pluriannuel soit non seulement maintenu, mais accru. Bien qu'il existe de nombreuses façons de financer l'assistance humanitaire, le système des appels multilatéraux a l'avantage de garantir que les contributions correspondent à l'approche stratégique et accorde la priorité aux projets concernés. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires qui, depuis sa création en 2006, a déboursé plus de 1,2 milliard de dollars pour aider les interventions humanitaires qui ne bénéficient pas de crédits suffisants lorsque se produisent des crises qui démarrent brutalement, nécessite un appui accru et M. Holmes prie instamment tous les États Membres d'y contribuer.

L'assistance humanitaire est une priorité et une responsabilité partagée et ne devrait jamais être politisée. Il est à espérer que le débat du Conseil sur cette question servira à renforcer l'efficacité et la coordination des travaux humanitaires et à consolider l'attachement de la communauté internationale aux principes humanitaires.

M. Dahlgren (Suède), prenant la parole au nom de l'Union européenne et des pays candidats : Croatie et ex-République yougoslave de Macédoine; des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels : Albanie, Serbie, Ukraine et République de Moldova, dit qu'un éventail croissant de défis humanitaires, aggravés par les crises économique et financière mondiales, demande une réponse prévisible et efficace de la part de la communauté internationale. Cette réponse devrait entre autres : renouveler l'accent mis sur l'atténuation des risques de catastrophe et renforcer les capacités d'intervention locales, nationales et régionales; renforcer davantage le système international d'interventions humanitaires; et assurer le respect du droit humanitaire international et des principes humanitaires.

Des efforts accrus doivent être faits à tous les niveaux dans les domaines de la planification préalable aux catastrophes et de l'atténuation des risques de catastrophe, notamment une meilleure coordination entre les partenaires internationaux dans ce domaine conformément à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Étant un moyen de réduire la pauvreté et la vulnérabilité, de préserver le développement et de permettre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des risques de catastrophe va au-delà de l'aide humanitaire et devrait être intégrée dans les politiques et les plans relatifs à la coopération au développement pour aider à la stabilité et la durabilité mondiales.

La coopération visant à renforcer les capacités locales, nationales et régionales dans les domaines de la préparation et de l'intervention en cas de catastrophe bénéficie à tous et les organismes du système des Nations Unies devraient œuvrer de concert pour consolider les capacités d'intervention des autorités locales et des organisations non gouvernementales (ONG) locales. Les ressources, l'expérience, les connaissances et les pratiques optimales nationales devraient être partagées et une haute priorité devrait être accordée à la mise en place de mécanismes tirant parti de ces dernières ainsi qu'à la diffusion des

meilleures pratiques. La capacité des autorités et organisations nationales de demander et de recevoir une assistance internationale, de même que la coordination d'une telle assistance, devraient être renforcées.

Afin de faire face aux défis humanitaires, le système d'interventions humanitaires doit être souple, efficace et prévisible. L'Union européenne se félicite de la récente réforme du système et prend note des résultats positifs produits par l'utilisation de l'approche intersectorielle, qui s'est révélée utile pour assurer l'encadrement et la responsabilisation en ce qui concerne les parties prenantes nationales et pour accroître la participation d'un plus large éventail d'acteurs. De plus amples efforts doivent être déployés pour renforcer l'encadrement des Nations Unies dans ce domaine et pour donner plus d'importance au rôle du Coordonnateur des secours humanitaires.

M. Dahlgren accueille avec satisfaction les efforts déployés pour mettre en place un cadre pour l'évaluation des besoins courants qui contribuera à une allocation optimale des ressources et à des interventions plus efficaces et mieux ciblées. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) a un rôle central à jouer à cet égard.

Un financement adéquat, prévisible, équitable et rapide est essentiel à des interventions humanitaires efficaces. L'évaluation externe du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires a montré la mesure dans laquelle il contribuait à l'action humanitaire internationale et M. Dahlgren prie instamment les États Membres de continuer à appuyer le Fonds. Il souligne l'importance de prendre des engagements financiers précoces et pluriannuels en faveur des organisations humanitaires, notamment la mise en commun des ressources, et d'appuyer les propres réserves d'urgence des organismes d'aide humanitaire. Une dotation en ressources des ONG appropriée, souple et prévisible demeure essentielle et l'Union européenne appuie leur pleine participation aux cadres de coordination de l'aide humanitaire.

L'Union européenne souligne la nécessité de se concentrer davantage sur la première phase du relèvement et sur une transition sans heurt des secours au développement. Il encourage l'OCHA, le Bureau de la coordination des activités de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement

(PNUD) et d'autres organismes compétents à renforcer leur coopération à cet égard.

L'Union européenne est gravement préoccupée par la situation humanitaire dans les régions où les conflits de longue date se détériorent encore davantage ou dans celles où de nouveaux conflits apparaissent. Un accès sans danger, sans entraves et en temps voulu aux victimes dans des situations d'urgence complexes continue d'être un problème. Conformément au droit humanitaire international, l'Union européenne prie toutes les parties de faciliter le passage rapide du personnel et des fournitures humanitaires vers les communautés affectées. L'action sur le terrain pour protéger les civils dans des situations d'urgence, particulièrement contre la violence sexuelle ou d'autres formes de violence sexiste, n'est pas à la hauteur des progrès accomplis dans les textes ou dans le développement des normes internationales. La stratégie générale de répression des violences sexuelles mise en pratique dans la République démocratique du Congo pourrait être répétée dans des situations similaires dans d'autres pays et l'Union européenne est prête à appuyer financièrement et politiquement l'application de telles stratégies.

L'Union européenne est profondément préoccupée par l'augmentation du nombre de décès du personnel des Nations Unies et autre personnel humanitaire causés par des attaques délibérées et elle prie instamment les États et toutes les parties concernées de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de ce personnel, notamment en évitant toute incitation à la violence contre ce dernier.

L'Union européenne réitère que l'aide humanitaire devrait être fournie par des civils et que les militaires ne devraient y participer qu'en dernier ressort. Le non-respect des rôles distincts des différents acteurs pourrait entraver les travaux civils de secours cruciaux. Une coordination civile-militaire est dans tous les cas essentielle et l'Union européenne appuie le rôle joué par l'OCHA à cet égard.

Afin de faire face aux défis humanitaires de plus en plus complexes d'aujourd'hui, il faut instaurer un partenariat mondial plus actif en matière d'assistance humanitaire internationale, comprenant d'un côté les États Membres des Nations Unies et les organisations régionales compétentes et, de l'autre, les acteurs humanitaires des Nations Unies et de l'extérieur.

L'Union européenne demeure fermement attachée à un tel partenariat mondial.

M. Grinius (Canada), prenant la parole au nom de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit que bien que les autorités nationales aient la responsabilité primordiale de satisfaire les besoins des populations affectées par des crises humanitaires vivant sur leur territoire, la communauté internationale a un rôle à jouer pour compléter leurs efforts. L'action humanitaire doit être neutre, impartiale et indépendante et être menée à bien dans le seul but de prévenir et d'atténuer les souffrances humaines. L'approche intersectorielle à la coordination de l'assistance humanitaire et des secours d'urgence a donné des résultats tangibles. Grâce à une gestion efficace par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le système d'interventions humanitaires est devenu plus transparent, mieux coordonné et réagit plus rapidement. M. Grinius se félicite des efforts de sensibilisation régionaux déployés par ce dernier pour faire mieux prendre conscience de l'action humanitaire ainsi que du rôle de coordination et du mandat des Nations Unies.

Certains domaines doivent encore être améliorés. M. Grinius prie l'OCHA et le PNUD de redoubler d'efforts pour renforcer l'efficacité des coordonnateurs résidents et humanitaires. Il est important qu'ils possèdent les compétences et la formation appropriées, particulièrement en matière de négociations, de coordination et de communications et en ce qui concerne la protection des civils. Deuxièmement, le fossé critique entre l'assistance humanitaire et la première phase du relèvement doit être comblé, ce qui exigera des acteurs humanitaires qu'ils aient des priorités communes relatives à la gouvernance, aux services essentiels et à la revitalisation économique pendant l'achèvement de la phase de secours d'urgence. A cet égard, il accueille avec satisfaction les efforts déployés récemment pour élaborer un cadre visant à mettre en ordre les différentes évaluations des besoins selon les phases de la crise. Troisièmement, une plus grande attention doit être accordée à la préparation aux catastrophes, à la planification des secours et aux stratégies d'atténuation. Le partage de l'information, des enseignements tirés, des meilleures pratiques et un engagement à la réduction des risques de catastrophe sont tous essentiels pour sauver des vies et atténuer les souffrances. M. Grinius se félicite de la récente réunion du Dispositif mondial pour la réduction

des risques de catastrophe et souligne l'importance que revêt la mise en œuvre des recommandations clés du Cadre d'action d'Hyogo. Il est vital que le personnel humanitaire ait accès aux populations à risque et il accueille avec satisfaction les efforts déployés par l'OCHA pour améliorer le suivi des difficultés d'accès.

Le débat du Conseil consacré aux affaires humanitaires devrait être un réel dialogue sur les problèmes humanitaires et les questions opérationnelles clés. Au lieu de chercher à parvenir à un résultat négocié tous les ans, le Conseil pourrait consacrer son temps à une discussion de fond au niveau des experts sur les questions revêtant une importance pour l'action humanitaire.

M. Pankin (Fédération de Russie) dit que, vu la demande croissante de services humanitaires, la communauté internationale doit manifester son attachement aux principes directeurs figurant dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Toute dérogation à ces principes risquerait de politiser l'assistance humanitaire et de saper sa coordination efficace. Comme le fait observer le rapport du Secrétaire général, l'application de ces principes a été entravée par les attaques croissantes contre les agents humanitaires et la participation aux interventions humanitaires d'acteurs politiques, militaires et du secteur privé. Il pourrait y être remédié en encourageant l'application du principe de la «protection par le drapeau», accroissant ainsi la confiance des populations locales dans les Nations Unies. Les articles militaires utilisés dans les opérations humanitaires devraient être indépendants, conformément aux Directives de 1994 sur l'utilisation de moyens militaires étrangers dans le cadre de secours à la suite d'une catastrophe. Dans les situations d'urgence complexes, on pourrait avoir recours au document de référence du Comité permanent interorganisations, intitulé « Civil-Military Relationship in Complex Emergencies ».

Pour assurer une prestation adéquate et en temps voulu de l'assistance humanitaire, il est nécessaire de se fonder sur une évaluation des besoins objectifs et de garantir l'accès aux personnes dans le besoin. Il demande aux organisations des Nations Unies, au Bureau international des migrations, à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge, ainsi qu'à toutes les organisations non gouvernementales concernées, de coopérer étroitement et de manière constructive avec les gouvernements des pays bénéficiaires.

L'augmentation des besoins humanitaires est due aux crises alimentaire, financière et économique mondiales et au changement climatique, à la croissance démographique, à l'urbanisation, au terrorisme et à la pénurie de ressources en énergie et d'eau potable. Il souscrit à la conclusion du Secrétaire général selon laquelle il se pourrait qu'à l'avenir l'assistance humanitaire doive satisfaire les besoins chroniques causés par des crises cycliques de cette nature. Au cours des délibérations sur les défis et les menaces mondiaux, il faudrait accorder plus de poids aux interventions humanitaires. Toutefois, il convient de maintenir l'indépendance du cadre normatif, un accent clair étant mis sur des mesures opérationnelles pour améliorer la coordination de l'assistance humanitaire.

La Procédure d'appel global des Nations Unies et le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires sont des outils clefs pour mobiliser les contributions des donateurs. La mise en place d'autres mécanismes pour collecter des fonds pour les secours d'urgence devrait être décidée au niveau intergouvernemental et confirmée dans une résolution de l'Assemblée générale.

Afin de réduire la vulnérabilité et d'atteindre les objectifs du Cadre d'action d'Hyogo, la Fédération de Russie participe activement à la coopération internationale en matière d'atténuation des risques de catastrophe. Seule l'Assemblée générale a pour mandat de gérer la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Pour cette raison, un débat général sur la question devrait se tenir à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. En ce qui concerne les questions humanitaires, il faudrait réexaminer la «répartition des tâches» entre le Conseil et l'Assemblée générale de manière à éviter les doubles emplois sans compromettre leurs mandats respectifs.

M. Ali (Malaisie) dit que la crédibilité et l'efficacité de l'action humanitaire internationale reposent sur les principes de l'humanité, de l'impartialité, de la neutralité et de l'indépendance. La demande mondiale d'assistance humanitaire continue de croître, grevant les ressources disponibles. Il faut tenir compte de la charge humanitaire supplémentaire causée par les conséquences actuelles et futures des crises économique, financière et alimentaire mondiales. Les récentes situations de conflit ont mis en relief la nécessité d'assurer la sécurité non seulement du personnel humanitaire mais également des installations et des fournitures.

Il rappelle l'importance de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale qui fixe les principes directeurs de l'assistance humanitaire. Bien que le respect des principes se soit quelque peu érodé, il ne pense pas qu'il soit nécessaire de réexaminer le cadre normatif de l'assistance humanitaire ou les principes eux-mêmes. Au contraire, ils devraient être respectés par tous les acteurs et des plans de prestation coordonnée de l'assistance devraient être préparés pour définir clairement le rôle des acteurs concernés. Une telle coordination aiderait à éliminer la confusion qui surgit lorsque les acteurs militaires et privés qualifient leurs interventions d'humanitaires.

Un certain nombre de questions fondamentales relatives à l'assistance humanitaire doivent être examinées. Il se demande quelle utilité pourrait avoir l'expérience des missions intégrées des Nations Unies pour résoudre le problème du flou des objectifs humanitaires, politiques et sécuritaires. Il aimerait savoir s'il existe une coopération internationale suffisante pour aider les pays, particulièrement les pays en développement, dans les domaines de la planification préalable et de l'atténuation des risques de catastrophe naturelle. Dans ce contexte, il rappelle que le rapport mondial sur l'évaluation de l'atténuation des risques de catastrophe de 2009 met en relief la vulnérabilité des pays en développement.

Il souligne la nécessité de surmonter les obstacles à un financement constant et prévisible et d'assurer également une plus grande cohérence entre l'assistance bilatérale spécifique et non pré-affectée et les fonds communs, qui joue un rôle en réduisant des coûts administratifs et des frais généraux. Bien que le Service de surveillance financière de l'OCHA soit un outil utile, il aimerait avoir plus de données sur l'assistance bilatérale non pré-affectée. Enfin, il est nécessaire d'étudier plus avant le rôle des organisations régionales dans la fourniture de l'assistance humanitaire, particulièrement le moment où les pays affectés demandent leur aide. Cela donnerait la possibilité d'accroître la cohérence entre les travaux de l'Organisation au niveau international, les organisations régionales et le pays affecté.

M. Aguiar Patriota (Brésil) note que malgré la crise financière actuelle, les donateurs n'ont pas réduit le financement de l'assistance humanitaire. Ce financement doit être maintenu, en particulier du fait que les effets des crises actuelles pourraient continuer à se faire sentir à l'avenir, particulièrement dans les pays

en développement. Il est encouragé par l'attention accordée aux tendances et aux difficultés humanitaires actuelles dans le rapport du Secrétaire général (A/64/84-E/2009/87), par exemple les lacunes des dispositifs de prestation de l'aide humanitaire de l'Organisation dans les situations d'urgence et il reconnaît qu'une plus grande priorité devrait être accordée à la satisfaction des besoins chroniques.

Le rapport mondial d'évaluation de la réduction des risques de catastrophe de 2009 souligne que les pays en développement, particulièrement les populations les plus pauvres, sont disproportionnellement affectés par les catastrophes. Les États Membres doivent accroître leurs investissements dans la planification préalable aux catastrophes et l'atténuation des risques de catastrophe et dans le renforcement des capacités nationales et locales; cela réduirait de beaucoup les coûts des interventions et du relèvement. Un financement adéquat, une coopération internationale, la mise en commun des pratiques optimales et le transfert de technologies sont des éléments clés d'une réponse efficace aux situations d'urgence. Les États Membres doivent également s'efforcer de renforcer le rôle de la société civile, par exemple des syndicats et des organisations communautaires, dans les domaines de la planification préalable et des interventions.

Les acteurs humanitaires et autres partenaires doivent coordonner leurs efforts, en particulier en ce qui concerne les solutions à long terme et durables aux situations d'urgence humanitaire. Une plus grande coopération et même des partenariats entre les organismes humanitaires et de développement aideraient à empêcher qu'un fossé se creuse entre les secours d'urgence et le relèvement et la reconstruction. Il appuie l'appel lancé en faveur d'approches novatrices, par exemple l'initiative «Achat pour le progrès» du Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres initiatives locales en matière d'achats et la stratégie à deux volets pour parvenir à l'autosuffisance élaborée par le PAM à l'intention des populations dans le besoin.

L'intervention humanitaire la plus large du Brésil a été l'envoi de 47 000 tonnes d'aliments aux pays des Caraïbes affectés par les ouragans et les tempêtes tropicales en août et septembre 2008. La clef de l'efficacité de cette opération a été la coopération avec le Gouvernement espagnol, qui a fourni un appui logistique, et avec le PAM, qui a aidé à entreposer et à

distribuer la nourriture. L'aide alimentaire du Brésil comprenait également plus d'une tonne de semences pour aider au relèvement des communautés affectées. A cet égard, il se déclare préoccupé par la tendance à ouvrir des crédits du type de propriété intellectuelle en ce qui concerne les graines et hybrides ou les semences génétiquement modifiées qui pourrait avoir un effet négatif sur la durabilité de l'assistance. Il souligne qu'une fois que les besoins immédiats d'importance vitale sont satisfaits, tous les acteurs doivent coordonner l'aide entre eux et le gouvernement hôte pour assurer le relèvement et le développement.

Il est préoccupé par la crise alimentaire qui se poursuit, le nombre de personnes souffrant de malnutrition pouvant atteindre plus d'un milliard en 2009. Les États doivent améliorer et appliquer pleinement des mesures pour remédier à la sécurité alimentaire et renouveler leurs engagements dans des domaines tels que les investissements dans l'agriculture, le crédit aux petits agriculteurs et le renforcement des filets de sécurité. Les pays développés doivent transférer les connaissances spécialisées et la technologie aux pays en développement et abandonner les mesures illégales de protectionnisme et les subventions ayant des effets de distorsion des échanges qui sont utilisées comme obstacles aux exportations des pays en développement. En outre, les crises économique et financière et la gravité croissante des phénomènes liés aux conditions atmosphériques ont ajouté aux souffrances des populations déjà affectées par des situations d'urgence humanitaire et ont accru la vulnérabilité des communautés pauvres aux événements extérieurs.

Il se félicite de la participation accrue des organisations régionales et sous-régionales et de l'élaboration d'initiatives régionales de coordination de l'assistance humanitaire du fait que les pays voisins sont mieux à même de fournir une assistance rapide, sont plus familiarisés avec les besoins régionaux et pourraient bénéficier de liens bilatéraux renforcés découlant des efforts de coordination. Le Gouvernement brésilien poursuit ses efforts de coordination avec l'Amérique latine et les Caraïbes, plus particulièrement avec les pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR). Il note que lors de leur premier sommet sur l'intégration et le développement, tenu au Brésil en décembre 2008, les Chefs d'État et de gouvernement de l'Amérique latine et des Caraïbes ont exprimé leur engagement de renforcer les initiatives

régionales d'assistance humanitaire relatives aux catastrophes naturelles et à la sécurité alimentaire.

M. Frisch (Observateur de la Suisse) souligne que tous les États doivent permettre au personnel humanitaire d'avoir un accès rapide et sans entraves aux zones de conflit et rappelle que les États ont la responsabilité primordiale de fournir une protection et une assistance à leurs populations. À cet égard, il note que l'année passée, le Gouvernement suisse a lancé une initiative pour améliorer l'accès du personnel humanitaire aux zones de conflits armés en mettant des outils pratiques à la disposition des organisations internationales et des acteurs humanitaires sur le terrain, notamment un manuel sur le cadre normatif pour les autorités nationales. Dans ce contexte, il se déclare préoccupé par la détérioration de la situation sécuritaire du personnel humanitaire, en particulier du personnel local, qui paie un prix élevé lors des attaques contre les agents humanitaires.

En ce qui concerne les crises de plus en plus fréquentes causées par des phénomènes naturels et le changement climatique et leurs conséquences humanitaires de plus en plus lourdes, ce qui est fréquemment ignoré ou sous-estimé, il dit que le Gouvernement suisse a alloué 10 % de son aide humanitaire aux activités de réduction des risques. Il appuie les activités réalisées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Groupe de l'environnement de l'OCHA pour répondre aux besoins en matière d'environnement, dont sa délégation est actuellement le Président. Il dit que des ressources doivent être disponibles pour la prévention et la préparation et que des mécanismes de coordination doivent être mis en place et il félicite l'OCHA de ses efforts qui prouvent qu'une coordination à laquelle participent les partenaires sur le terrain améliore les interventions de secours en cas de catastrophe.

Dans les situations d'urgence complexes, il est essentiel de coordonner les activités de tous les acteurs, en particulier dans le contexte des missions de maintien de la paix. Il souligne la nature spécifique de l'action humanitaire et la nécessité de respecter les efforts humanitaires et les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Comme il ressort du rapport du Secrétaire général, la communauté internationale doit promouvoir la cohérence stratégique et opérationnelle et protéger la capacité du personnel humanitaire de mener à bien sa

mission conformément aux principes établis. La délégation suisse continuera d'œuvrer en faveur de ces objectifs.

Malgré les difficultés croissantes rencontrées ces dernières années pour parvenir à un accord sur la question, il attend avec impatience l'adoption par consensus d'une résolution humanitaire. Les négociations traînent en longueur alors que la situation sur le terrain se détériore. Le Conseil doit continuer à examiner la manière de rendre ces négociations plus efficaces.

M. Ali (Soudan) accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (A/64/84-E/2009/87) et souligne la nécessité d'accroître la capacité de l'Organisation d'aider de manière coordonnée les centaines de millions de victimes de catastrophes naturelles, de conflits armés, des changements climatiques et des crises alimentaire, énergétique, économique et financière. Il souligne que l'assistance humanitaire doit être fournie conformément à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et aux principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité, de respect pour la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale et de non-interférence.

Le Gouvernement de l'Unité nationale du Soudan a œuvré avec les Nations Unies et des ONG pour améliorer la coordination de l'assistance humanitaire sur le terrain. En décembre 2004, par exemple, il a entrepris des réformes administratives pour faciliter l'accès humanitaire dans la région de Darfour et en mars 2007, il a renouvelé un système rapide d'exemption de formalités et de taxes aux frontières pour l'aide alimentaire et préparé un manuel pour ce processus. Un Haut comité de représentants du Gouvernement soudanais, des Nations Unies, de donateurs, de l'Union africaine, du Groupe arabe de l'Union africaine et autres se réunit tous les mois pour examiner la situation humanitaire; en juin, il a discuté spécifiquement de la situation à Darfour. Le Comité est présidé par roulement par des représentants du Ministère des affaires humanitaires, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Coordonnateur résident. Le Comité a créé un groupe de travail qui se réunit toutes les semaines pour préparer des rapports sur la situation humanitaire à l'intention du Comité.

Il regrette les attaques menées par les groupes rebelles contre le personnel humanitaire, et la vente

de biens pillés dans des pays voisins. Le Gouvernement soudanais a formé des gardes armés pour escorter les convois d'aide humanitaire, ce qui a permis de réduire le nombre d'incidents et d'améliorer la prestation de l'assistance humanitaire. De nombreuses organisations humanitaires ont bénéficié de la protection du gouvernement.

En coopération avec les Nations Unies et l'Union africaine, le Gouvernement soudanais a créé un comité de responsables du secteur de la police et de la justice pour enquêter sur la violence sexiste et l'exploitation sexuelle et traduire en justice les auteurs de tels actes, qu'ils soient des fonctionnaires, du personnel des ONG ou des Nations Unies, etc. A cet égard, il souligne que le Gouvernement soudanais est opposé à toute tentative par toute organisation externe de recueillir des informations ou de diffuser des mensonges politiquement motivés.

Il note qu'en juin 2009, conformément à l'Accord d'Abuja, les personnes déplacées ont commencé à retourner dans des centaines de villages de Darfour. Le Gouvernement soudanais a collaboré avec des partenaires internationaux pour faciliter leur retour, reconstruire les villages et garantir un niveau de vie décent aux rapatriés. Il note que dans l'ensemble la sécurité alimentaire s'améliorait à Darfour et que les niveaux de malnutrition n'étaient pas excessifs par rapport aux normes internationales. Le nombre d'organisations humanitaires opérant à Darfour s'est accru de 23 en 2003 à 258 en 2008; elles comptent quelque 15 000 employés, dont 4 500 étrangers. Le Gouvernement soudanais est déterminé à faciliter l'accès humanitaire et le développement politique et social afin d'atténuer les souffrances de ses citoyens. Il continue à négocier avec les groupes rebelles qui tentent de renverser le gouvernement par la force et espère que les négociations parrainées par le Gouvernement du Qatar seront couronnées de succès.

Le Gouvernement soudanais a élaboré, pour la période 2007-2011, une stratégie nationale pour traiter des catastrophes naturelles qui comprend un cadre pour les efforts de reconstruction et de développement. Dans ce contexte, il a déclaré que l'aide alimentaire pourrait avoir des effets négatifs, par exemple en changeant les habitudes alimentaires. La production alimentaire nationale devrait par conséquent être renforcée, ce qui accroîtrait la capacité de remédier aux crises humanitaires. La capacité nationale en matière d'assistance humanitaire doit être renforcée, par

exemple grâce à la formation et au transfert de technologies.

Il réitère l'attachement de son gouvernement au retour volontaire des personnes déplacées et des réfugiés dans les régions affectées par les conflits et les catastrophes et à l'amélioration de la coopération avec des partenaires internationaux dans des domaines tels que : le renforcement de la capacité nationale et des organisations nationales; la collecte de statistiques; la réduction des risques de catastrophe naturelle; et une responsabilité accrue en matière de coordination. L'assistance humanitaire, que ce soit dans les situations de catastrophes naturelles ou de conflits armés, ne devrait toutefois pas être utilisée comme une excuse à la déstabilisation politique ou à l'interférence ou à la diffusion d'informations erronées. Le Gouvernement soudanais continuera de coopérer avec les partenaires internationaux qui respectent les lois et la souveraineté du Soudan et suivent un code de conduite approprié.

M. Bagchi (Inde) dit que plusieurs millions de personnes ont été acculées à la pauvreté et des conditions de vie dégradées, ce qui rend l'assistance humanitaire et le rôle humanitaire des Nations Unies plus importants que jamais. L'assistance humanitaire doit être fournie conformément aux principes directeurs fixés dans l'Annexe à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. L'Inde est profondément concernée par l'incidence accrue des attaques contre le personnel humanitaire et condamne de telles attaques dans les termes les plus fermes.

Les capacités des Nations Unies de coordonner et de fournir une assistance humanitaire doivent être renforcées encore davantage en accroissant la capacité du Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, en améliorant la fourniture des services humanitaires par les fonds et les programmes des Nations Unies et en accroissant la responsabilité des parties prenantes. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (A/64/84-E/2009/87), en planifiant la manière de remédier aux situations d'urgence humanitaire, il est également essentiel de renforcer la capacité d'intervention aux niveaux local, national et régional. Il se félicite des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires pour améliorer la coordination grâce à l'approche intersectorielle. L'application du principe de l'unité d'action à l'assistance humanitaire doit toutefois se faire avec le consentement du gouvernement de l'État affecté et sous sa direction. Il appuie la proposition

tendant à réaliser une évaluation indépendante de l'approche intersectorielle.

L'Inde a notablement contribué au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF) depuis sa création et s'est engagée à verser 500 000 dollars des E.-U. par an au cours de la période 2009-2011. Le déboursement des fonds du CERF a aidé à accélérer les interventions dans les situations d'urgence et a eu un impact positif sur leur gestion. Cependant, l'année passée, le CERF et les autres fonds communs des Nations Unies n'ont attiré que 8 % du financement de l'assistance humanitaire mondiale.

Le rapport du Secrétaire général semble contenir une évaluation de la situation politique dans certains États Membres affectés et cela aurait peut-être dû être évité. Il est également préoccupé par le fait que certaines suggestions faites dans le rapport en ce qui concerne l'accès humanitaire ne sont pas entièrement conformes aux principes directeurs.

M. Guillén Beker (Pérou) dit que les efforts nationaux déployés au Pérou en ce qui concerne les catastrophes naturelles n'auraient pas eu les mêmes résultats sans la réponse généreuse et efficace de la communauté internationale. Selon le rapport du Secrétaire général, les scientifiques s'accordent de plus en plus à penser qu'il y a de très fortes chances (plus de 90 %) pour que la gravité et la fréquence accrues des catastrophes – autres que celles dues à des séismes ou à des éruptions volcaniques – résultent des changements climatiques. Depuis quelques années, l'économie du Pérou a souffert de gels importants dans les régions montagneuses. Les changements climatiques affectent la fréquence et l'intensité des catastrophes nationales, et de nouveaux genres de situations d'urgence sont créées ou aggravées par la crise alimentaire, la rareté de l'eau et de ressources énergétiques, la pauvreté extrême, la croissance démographique, l'urbanisation non planifiée, les pandémies et les migrations. Il pense que l'accent mis dans le rapport sur la préparation et la coordination renforcée grâce à des partenariats entre tous les acteurs aux niveaux international, national et régional est pertinent. Le processus de coordination doit être dirigé par les États, qui ont la responsabilité de protéger les victimes en œuvrant conjointement avec les autres acteurs humanitaires internationaux. A cet égard, il appelle l'attention sur le rôle important que jouent les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs humanitaires.

Toutes les parties participant à l'assistance humanitaire doivent adhérer aux principes fondamentaux d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. De même que la coopération entre les parties et l'échange des enseignements tirés et des meilleures pratiques, les systèmes d'alerte rapide et de dispositifs d'intervention et les systèmes de réduction des risques de catastrophe naturelle sont des éléments utiles dans le processus de coordination.

Les États ont la responsabilité d'assurer au personnel humanitaire, et à son équipement et fournitures, un accès rapide, sûr et sans entraves. Regrettablement, toutefois, les pires restrictions à leur passage ressortent de procédures bureaucratiques excessives qui exacerbent les souffrances des victimes. En outre, le personnel humanitaire et des Nations Unies, notamment le personnel local et les volontaires, font souvent face à des menaces ou à des attaques physiques délibérées, ou sont même arrêtés, détenus ou tenus en otages illégalement. Les États doivent prendre les mesures nécessaires pour prévenir de telles attaques contre la sécurité et la liberté de mouvement du personnel humanitaire. Lors des interventions en cas de catastrophe, les États et la communauté internationale doivent s'efforcer de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, et particulièrement ceux des groupes vulnérables et des femmes, des enfants et des personnes âgées. Il encourage les États à continuer de contribuer aux fonds pour les catastrophes et les interventions d'urgence tels que le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

M. Puja (Indonésie) dit que la résistance des pays en développement aux catastrophes d'origine naturelle ou humaine dépend des progrès continus en matière de développement. La conjonction de la récession économique mondiale, des changements climatiques et des conflits armés donne naissance à un besoin désespéré d'une assistance humanitaire accrue; ces mêmes problèmes entravent également la fourniture de l'assistance aux communautés affectées. La délégation indonésienne désire souligner que l'assistance humanitaire ne devrait être dispensée qu'avec le consentement des autorités nationales concernées et conformément aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance; il faut assurer un accès sans entraves au personnel humanitaire; et améliorer la coopération entre le système des Nations Unies et toutes les autres parties prenantes. Une meilleure coordination entre les acteurs

humanitaires et du développement est également nécessaire, notamment en ce qui concerne le suivi du Cadre d'action d'Hyogo.

Depuis 2006, avec l'appui du Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et du PNUD, l'Indonésie applique des plans d'action locaux pour la réduction des risques de catastrophe. Se fondant sur sa propre expérience à la suite du tsunami de 2004, l'Indonésie est connaît trop bien l'impact qu'ont les catastrophes sur les efforts de développement. L'assistance humanitaire internationale, notamment la réduction des risques de catastrophe, les secours et les efforts de développement doivent demeurer des priorités dans l'ordre du jour du Conseil. Les évaluations des activités de relèvement après catastrophe doivent être la source primordiale des rapports justifiant les dépenses soumis aux donateurs.

M. Ayub (Pakistan) rend hommage à Zile Usman, citoyen pakistanais travaillant pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui a perdu la vie le 16 juillet au cours d'une fusillade terroriste dans le nord-ouest du Pakistan. Les catastrophes naturelles causées par les changements climatiques affectent dorénavant plus de personnes que les situations d'urgence résultant de conflits ou de troubles internes, et leur nombre augmentera vraisemblablement. La crise financière et économique met en danger les fonds destinés à l'assistance humanitaire et l'insécurité alimentaire et énergétique a accru la vulnérabilité des populations dans le besoin. Une intervention concertée et efficace est nécessaire et il faut par conséquent améliorer les mécanismes de coordination de l'OCHA afin d'éviter le chevauchement des activités des organismes humanitaires. Il faut également éviter l'opportunisme politique et la politisation injustifiée des travaux de secours humanitaires, tenir compte des situations et des besoins spécifiques, utiliser plus de ressources locales, aussi bien matérielles qu'humaines, rétablir la confiance entre les donateurs, les acteurs humanitaires internationaux et les États affectés et renforcer la capacité des pays les plus susceptibles d'être affectés par des situations d'urgence humanitaires, et établir les responsabilités de tous les acteurs humanitaires.

A la suite du séisme dévastateur de 2005, des inondations de 2007-2008 et du déplacement récent des populations du nord-ouest du Pakistan dû aux opérations de répression continues contre les

terroristes, le Pakistan a mis en place un mécanisme de préparation et de gestion des catastrophes aux niveaux national et provincial. Pour aider les personnes déplacées, le gouvernement a créé un service d'interventions d'urgence au niveau provincial ainsi qu'un mécanisme de secours et de coordination au niveau fédéral. Les familles affectées reçoivent des dons en espèces, notamment des subventions pour le gaz et l'électricité, et le gouvernement a élaboré une politique pour leur retour en toute sécurité. Le gouvernement attend avec intérêt l'appui des Nations Unies et de la communauté internationale pour réhabiliter sa population déplacée. Il est pleinement conscient de sa responsabilité envers les personnes déplacées qui sont des victimes du terrorisme. Il est important d'éviter d'utiliser un langage qui donnerait une falsification politique aux mesures de répression prises par le gouvernement.

M. Shao changfeng (Chine) dit que le monde fait face à des crises sans précédent qui posent des problèmes humanitaires multiples. La crise économique mondiale a érodé les réussites en matière de développement mondial et ne doit pas conduire à un déclin du financement humanitaire et des secours en cas de catastrophe. L'assistance humanitaire devrait avoir pour but unique de sauver des vies et d'atténuer les souffrances en adhérant strictement aux principes directeurs. Il est nécessaire de renforcer la coopération et les capacités, de même que d'améliorer les secours, les efforts d'atténuation et la préparation aux catastrophes. Des interventions rapides, efficaces et concertées doivent être fondées sur le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale, ainsi que sur la reconnaissance de la responsabilité primordiale des autorités nationales en matière de coordination des secours. Malgré le renforcement de la coordination multilatérale au cours des dernières années, l'appui au renforcement des capacités demeure très limité. En outre, les mécanismes des affaires humanitaires existants doivent être renforcés et le transfert de technologies aux pays en développement doit être encouragé. La Chine pense que l'OCHA devrait jouer un plus grand rôle de coordination et elle espère que le rapport du Secrétaire général pour 2010 reflètera des progrès dans ce domaine. Elle se félicite du succès du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires en ce qui concerne le renforcement de la capacité d'assistance humanitaire. Les Nations Unies devraient intensifier davantage et élargir leurs efforts de collecte de fonds et adopter une

approche plus scientifique pour évaluer les demandes de secours.

Bien qu'elle doive faire face à sa lourde charge annuelle de prévention, de réduction des risques de catastrophe ainsi que de secours en cas de catastrophe, la Chine a également contribué aux efforts de secours humanitaires régionaux et internationaux.

M^{me} Eckey (Norvège) dit que le ciblage de civils, le manque de respect des principes du droit humanitaire et l'utilisation de la violence sexuelle comme méthode de combat ne sont que quelques-uns des défis auxquels fait face le secteur humanitaire. Il est urgent de s'efforcer de renforcer le respect du droit et de mieux protéger les civils dans les conflits armés. Les conflits les plus récents impliquaient des États luttant contre des acteurs non étatiques et pourraient inciter les deux parties à agir en contravention du droit et des principes humanitaires internationaux. De nombreuses attaques directes ont été lancées contre des populations civiles, causant des décès et des blessures disproportionnés et aveugles chez les civils et les opérations militaires ont été exécutées sans égard à la proportionnalité ou en utilisant aveuglément des moyens de combat. Les acteurs humanitaires se voient souvent refuser l'accès aux populations civiles. La Norvège a l'intention de soulever ces questions où il convient dans l'ordre du jour international.

Les changements climatiques exacerbent la distribution mondiale inégale des risques et de la pauvreté et les conséquences d'une mauvaise gouvernance urbaine, ainsi que la vulnérabilité des moyens de subsistance et le déclin de l'écosystème. Les résultats en ce qui concerne la réduction des risques de catastrophe par l'intermédiaire du Cadre d'action d'Hyogo, ou grâce aux efforts d'atténuation de la pauvreté et d'adaptation aux changements climatiques se font toujours attendre. Comme envisagé dans le rapport du Secrétaire général, le système humanitaire devrait être plus orienté vers les besoins chroniques et les crises cycliques dans les régions vulnérables et non simplement sur l'action humanitaire. La coordination humanitaire doit être améliorée et les efforts mondiaux déployés pour éviter un dangereux changement climatique doivent aller de pair avec les efforts d'adaptation. Les importants travaux réalisés par le secteur bénévole, aussi bien en matière de réduction des risques de catastrophe que d'adaptation aux changements climatiques, doivent être mieux reconnus internationalement. Les partenariats

entre les communautés locales, les autorités nationales et les organisations internationales doivent être renforcés dans ces domaines.

L'assistance humanitaire au niveau opérationnel et la tâche consistant à remédier aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles ne doivent pas être traitées comme des défis séparés. L'action dans ces deux domaines doit être fondée sur un respect commun du droit international et sur un effort concerté pour améliorer la coordination de l'assistance humanitaire dans les situations d'urgence. M^{me} Eckey appuie les conclusions et les recommandations du Secrétaire général à cet égard.

M. Castro (El Salvador) pense, comme le Secrétaire général, qu'il faut respecter et appliquer les principes directeurs de l'assistance humanitaire au niveau opérationnel et que la coordination de l'assistance doit être améliorée. A la suite d'une série de catastrophes naturelles, El Salvador s'est efforcé d'améliorer sa capacité de gestion de l'assistance humanitaire conformément à ces principes et à la Priorité 5 du Cadre d'action d'Hyogo. Les autorités salvadoriennes sont conscientes de leur obligation de protéger les groupes les plus vulnérables de la population. L'assistance humanitaire doit jouer un rôle dans la prévention de la répétition de facteurs de vulnérabilité, et avoir pour objectif le relèvement et le renforcement des activités productives dans les régions affectées. Les autorités civiles, vu leur liens avec les communautés locales, pourraient assurer la durabilité des interventions réalisées au cours des situations d'urgence. Cela s'applique également aux forces armées, qui possèdent l'infrastructure organisationnelle et les ressources nécessaires pour étayer les efforts civils.

Les crises économique, financière et alimentaire actuelles accroissent le besoin d'assistance humanitaire et la probabilité d'une crise humanitaire est particulièrement sérieuse en Amérique centrale. Afin d'éviter une telle crise, la Banque interaméricaine de développement a demandé aux donateurs d'accroître le financement et aux pays membres de mettre l'accent sur les programmes sociaux et la génération d'emplois. De nouveaux flux de financement externe sont nécessaires pour aider à contrecarrer les déficits dus à la crise économique mondiale dans les pays vulnérables d'Amérique centrale. Pour sa part, le Gouvernement salvadorien poursuivra ses efforts pour renforcer les capacités nationales d'interventions

humanitaires dans le but d'assurer le bien-être et la sécurité de sa population.

Monseigneur Tomasi (Observateur du Saint-Siège) dit que, chaque année, des catastrophes d'origine naturelle ou humaine affectent des millions de personnes, n'épargnant aucune région. Les conflits armés chroniques dévastent également les sociétés et font d'innombrables victimes civiles. L'action doit être cohérente et mondialisée. Elle doit également être motivée par : la solidarité; le respect de la dignité inhérente de tous; la reconnaissance du droit des individus, des familles et des communautés à une assistance humanitaire; et l'obligation des responsables d'assurer l'accès sans entraves à ceux nécessitant une attention sociale, physique et spirituelle fondamentale. Plus de 10 millions de personnes continuent à vivre dans des camps de réfugiés et 26 millions de plus sont déplacés à l'intérieur de leur pays par les conflits, l'insécurité et les persécutions. Les victimes de catastrophes naturelles et des changements climatiques sont confinées dans des centaines de centres de détention et camps de fortune. Loin de l'attention des médias, de telles situations causent d'innombrables peines physiques, mentales et spirituelles, démantelant le tissu social, mettant en danger la réconciliation et menaçant la vie de milliers de personnes innocentes.

Bien que, comme les orateurs précédents l'ont dit, les autorités nationales aient la responsabilité primordiale de protéger la vie des civils, toutes les parties sont responsables de la protection de la vie des civils dans les régions sous leur contrôle. En cas de catastrophe naturelle également, les États doivent autoriser l'accès aux moyens de sauvetage sans imposer de conditions politiques ou demander l'impunité pour des violations des droits de l'homme. La communauté internationale demeure un partenaire indispensable, aidant les autorités nationales et fournissant un accès d'urgence sur demande. Toutefois, ce sont les organisations locales – souvent religieuses – qui sont souvent présentes sur le terrain avant la catastrophe. Ces organisations sont également plus à même de demeurer sur le terrain longtemps après que la communauté internationale ait réorienté son attention ailleurs. La contribution de la société civile dans les situations d'urgence doit par conséquent être pleinement reconnue et facilitée.

La capacité des acteurs humanitaires de répondre aux besoins mondiaux est entravée par de multiples défis, nouveaux et anciens. Malgré les temps difficiles,

de nombreux États continuent de faire preuve de générosité et de solidarité. Tout manquement pourrait conduire à l'instabilité sociale et politique, et également saper les efforts déployés pour résoudre la crise économique mondiale.

Le Saint-Siège demeure déterminé à répondre aux besoins de tous les individus affectés par tout type de crise sans égard à leur ethnicité ou leurs croyances religieuses. Il réitère son appel à toutes les parties aux conflits armés de respecter le droit humanitaire international, en particulier les Conventions de Genève pertinentes et leurs protocoles facultatifs et de s'abstenir d'utiliser la violence sexuelle comme moyen de combat. L'accès aux prisonniers de guerre et autres détenus doit également être garanti et leur dignité doit être respectée.

M. Caputo [Organisation internationale pour les migrations (OIM)] dit que l'assistance humanitaire dans les situations d'urgence requiert la collaboration d'une large gamme d'acteurs humanitaires, particulièrement dans les cas de déplacements de populations et de mouvements soudains de populations, domaines dont s'occupe l'OIM. Du fait de l'impact combiné des diverses crises, l'assistance humanitaire devient de plus en plus complexe. La coordination et la coopération sont de plus en plus nécessaires afin d'identifier les lacunes et de protéger les populations vulnérables.

En situation de pressions mondiales sur l'environnement, un nombre sans précédent de personnes considèrent la migration comme une option. Les changements climatiques, les migrations et les déplacements sont parmi les questions les plus pressantes de l'ordre du jour mondial, et il faudrait réaliser plus de recherches multidisciplinaires sur leurs relations. A long terme, les changements graduels de l'environnement, tels que sécheresse et désertification, ont déplacé, bien qu'à l'intérieur du pays, un nombre encore plus grand de populations. Les stratégies nationales de développement pourraient donc se concentrer sur la manière dont la migration pourrait être une stratégie d'adaptation ayant des conséquences positives sur le développement.

Vu que les pays en développement sont plus vulnérables aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, la communauté humanitaire devrait collaborer étroitement avec les partenaires du développement. Les Parties à la

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ne tiennent pas suffisamment compte des répercussions humanitaires des changements climatiques, question qui devrait être examinée à Copenhague.

Un autre fait préoccupant est que des civils innocents – notamment les personnes déplacées à l'intérieur du pays et autres groupes vulnérables – sont souvent exclus de l'aide humanitaire du fait de la violence croissante, des bombardements, du banditisme et de la prolifération des armes légères. Dans ce contexte, il est essentiel que les gouvernements et les autres parties aux conflits respectent le droit humanitaire international et autorisent l'accès rapide et en toute sécurité du personnel humanitaire. L'OIM est déterminée à œuvrer avec ses partenaires en vue d'améliorer les capacités des interventions humanitaires.

M^{me} Pitet-Althann (Observatrice de l'Ordre souverain militaire de Malte) dit que le rapport du Secrétaire général (A/64/84-E/2009/87) fournit une analyse indispensable de la complexité croissante des défis actuels, ainsi qu'une vision de la voie à suivre. Face à de multiples crises humanitaires, le monde doit rapidement renforcer la coopération et accroître la participation des divers acteurs humanitaires.

L'Ordre souverain militaire de Malte s'efforce de répondre rapidement et efficacement aux défis humanitaires sur tous les continents. Il est particulièrement attaché à la promotion de la résistance communautaire et à la préparation aux catastrophes; en 2008, son organisme de secours, Malteser International, a continué à réaliser des projets au Sri Lanka, au Pakistan, en Inde, au Soudan et en République démocratique du Congo, en adhérant strictement aux principes directeurs. La délégation de l'Ordre souverain militaire de Malte partage les préoccupations exprimées dans le rapport en ce qui concerne le nombre accru de décès du personnel humanitaire, et les entraves à leur accès aux communautés affectées. Elle réitère l'appel lancé en faveur d'une action conjointe de toutes les parties prenantes pour surmonter rapidement de telles contraintes.

Pour assurer un déploiement efficace et une fourniture rapide des matériels de secours, il est essentiel de coopérer avec les populations locales. Au lendemain du cyclone Nargis en 2008, la coordination

déjà en place entre les acteurs locaux et autres a permis à Malteser International de fournir des secours efficaces malgré les immenses problèmes d'accès. La coordination avec les partenaires non traditionnels devrait être renforcée afin d'élaborer de nouvelles stratégies de fourniture de l'aide aux populations affectées, notamment aux victimes de violence sexiste. L'Ordre a aidé à améliorer la préparation aux catastrophes et les capacités d'intervention au niveau communautaire, notamment en renforçant les logements contre les séismes et les cyclones, en construisant des abris d'urgence et en dispensant une formation à des équipes villageoises de secours d'urgence. Il explore également des méthodes novatrices d'assistance aux groupes vulnérables, notamment des filets de sécurité. L'Ordre attend avec intérêt de poursuivre sa coopération productive avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions. Il se félicite également des améliorations apportées au ReliefWeb, auquel il a recours tous les jours. Les États Membres et les acteurs non étatiques devraient aider à assurer un appui prévisible aux moyens de financement humanitaire, sinon la communauté internationale ne pourra pas satisfaire les besoins toujours plus grands ou surmonter les multiples défis humanitaires auxquels elle est confrontée.

La séance est levée à 13 heures.